



Dakar, le 04 JUIL 2013

**Objet : Facilitation dans le cadre de la mise en place du Visa Biométrique**

Monsieur le Consul Général,

En complément au courrier portant « **Facilitation dans les procédures d'obtention de visa biométrique** » ref : 007989/mint/daf du 21 Juin 2013, et réagissant aux plaintes que vous avez portées à notre attention, je vous informe que des consignes ont été données à l'Aéroport Léopold Sédar Senghor pour exempter de visa, les personnes présentant un récépissé de Carte d'Identité d'Etranger en règle.

Il a d'ailleurs été installé à l'aéroport un système permettant la vérification desdits récépissés de dépôt de carte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Consul Général, à l'assurance de ma parfaite considération

**A Monsieur Alain JOURET**  
**Consul Général de France**  
**DAKAR**

*Le Secrétaire Exécutif*  
*du Comité de Pilotage*



**Ampliations :**

- DGPN / MINT (pour infos)
- DAJC / MAESE (pour infos)
- SNEDAI